

CARMA
6 rue du Marquis de Raies,
91008 EVRY Cedex.

INFORMATION SUR LE DISTRIBUTEUR

Le présent document est destiné à vous apporter la meilleure information relative à l'activité de notre entreprise dans le cadre de la distribution d'assurance.

CARMA (Carrefour Assurance) agit en qualité d'entreprise d'assurance régie par le Code des assurances, située 6 rue du Marquis de Raies, 91008 EVRY Cedex.

Cette assurance est un service accessoire proposé à titre facultatif en complément d'une console de jeux.

PROCEDURE DE RECLAMATION

Nous mettons à votre disposition un dispositif spécialement destiné à régler tout mécontentement relatif à votre contrat. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser :

Par courrier à :
Service réclamations
Garantie Panne Console de Jeux Centre de gestion SPB
CS 90000 – 76095 LE HAVRE Cedex

Par courriel à : reclamation-carrefour@spb.eu

A réception de votre réclamation, le Service réclamation vous en accusera réception dans les meilleurs délais.

Si vous n'estimez pas satisfaisante la réponse obtenue, vous pouvez alors adresser votre réclamation au Service Consommateurs CARMA. Vous avez la possibilité de saisir ce service :

Par courrier : CARMA – Service Consommateurs - CP 8004 - 91008 EVRY Cedex.
Par courriel : fr_conso_carma@carrefour.com

Dans tous les cas, vous recevrez un accusé de réception sous 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de votre réclamation sauf si une réponse vous est apportée dans ce délai.

L'Assureur s'engage à vous apporter une réponse définitive dans un délai ne dépassant pas deux mois de traitement à compter de la date de réception de votre réclamation. Si ces délais ne pouvaient être tenus du fait de circonstances exceptionnelles, l'Assureur vous en tiendrait informé.

Si malgré l'intervention du Service Consommateurs il subsiste un désaccord, il vous sera possible de saisir en ligne le Médiateur de l'assurance sur le site:
<http://www.mediation-assurance.org>.

Vous pouvez également saisir le Médiateur par courrier à l'adresse suivante :

La Médiation de l'assurance
TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09

Le Médiateur peut être saisi si :

- vous justifiez avoir tenté au préalable de résoudre votre litige dans les conditions et selon les modalités décrites ci-avant, et;
- qu'aucune action judiciaire n'est ou n'a été engagée ; le Médiateur de l'assurance doit se dessaisir si une action judiciaire a été intentée au cours de l'instruction du dossier.

En cas de demande manifestement infondée ou abusive, le Médiateur de l'assurance est libre de se dessaisir et en informe les parties.

Les dispositions ci-avant s'entendent sans préjudice de l'exercice d'autres voies d'actions légales.

CARMA
6 rue du Marquis de Raies,
91008 EVRY Cedex.

Le/...../.....

Fait à

CONSEIL SUR LE PRODUIT D'ASSURANCE

Vous avez exprimé le souhait de bénéficier d'une couverture d'assurance pour les besoins suivants :

- Assurance de votre Console de jeux

Vous avez également précisé vos exigences concernant cette couverture :

- Existence d'une garantie panne

Sur la base de ces informations, nous vous conseillons le contrat Garantie Panne Console de Jeux assuré par CARMA en réponse à vos besoins et exigences : en effet ce contrat comporte des garanties qui sont en cohérence avec vos besoins et exigences à savoir la panne de l'appareil.

Vous déclarez avoir reçu un exemplaire de cette fiche avant la souscription du contrat et être en accord avec le contenu mentionné ci-dessus.

Votre signature